

Principes de fonctionnement de l'internat

- Les candidatures sont étudiées en commission à l'issue de laquelle vous serez informés de votre admission par mail. L'admission définitive est conditionnée à la désignation d'un correspondant local pour fin septembre, au plus tard.
- L'admission à l'internat implique acceptation du Règlement Intérieur de l'établissement et des règles spécifiques qui s'appliquent à l'internat.

L'internat est un lieu de vie collectif, il doit permettre chacun de trouver sa place dans le groupe tout en respectant son intimité et son individualité.

Le conseil des internes :

- Régule et adapte le fonctionnement des dortoirs et de l'internat (dans le respect du RI) ;
- Propose les activités et animations ;
- Communique sur la vie à l'internat ;
- Fait des propositions pour l'accompagnement scolaire.

L'internat et ses 3 axes :

- Réussite et ambition pour tous (entretien individuel, accompagnement pédagogique) ;
- Citoyenneté, engagement, autonomie (CESC, conseil des internes) ;
- Ouverture sur le monde (culture, sport, insertion professionnelle).

Les horaires de l'internat :

- ❖ 06h50 : lever
- ❖ Entre 07h00 et 7h30 : service du petit déjeuner au réfectoire
- ❖ 07h25 : fermeture des dortoirs, descente obligatoire
- ❖ 18h00 : ouverture et premier appel. Temps libre
- ❖ 18h30-19h30 : repas au self
- ❖ 19h30 (hiver) ou 19h45 (été) : montée internat et 2^{ième} appel
- ❖ 20h00-21h00 : étude obligatoire (chambre ou salle de classe)
- ❖ 20h30 : deuxième service au self réservé aux sportifs et aux étudiants en khôlle
- ❖ 21h00-22h00 : temps libre
- ❖ 22h00-22h30 : en chambre, 3^{ième} appel
- ❖ 22h30 : extinction des lumières

Des activités peuvent être proposées au foyer.